

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Direction générale de la santé.
Sous-direction de l'hygiène publique.
Direction des hôpitaux.
Division de la tutelle hospitalière.

SP 4 42
9516
1975

CIRCULAIRE N° 2805 DU 1^{er} SEPTEMBRE 1975
relative à la prévention des infections hospitalières.
(Non parue au Journal officiel.)

Circulaire complétée par la présente circulaire : circulaire du
18 octobre 1973.

Le ministre de la santé

Messieurs les directeurs départementaux de l'action san-
itaire et sociale (pour exécution) ;
Messieurs les médecins inspecteurs régionaux et dépar-
tementaux de la santé (pour information) ;
Messieurs les directeurs des établissements d'hôpitalisa-
tion publics (pour exécution).
(Sous couvert de Messieurs les préfets.)

Par circulaire du 18 octobre 1973, j'ai appelé votre attention sur
la nécessité de créer dans chaque hôpital un comité de lutte contre
l'infection pour la composition duquel je vous ai donné des instruc-
tions précises.

Après avoir procédé à un nouvel examen de la question et
à seule fin de permettre à ce comité de fonctionner dans les
meilleures conditions possible, c'est-à-dire avec le maximum d'effi-
cacité, il me paraît utile d'ajouter aux membres appels à siéger
dans chaque comité le médecin chargé du service de médecine
préventive du personnel hospitalier.

Il serait très opportun, en outre, que le médecin inspecteur
départemental de la santé soit appelé à assister à ces réunions.
Je vous serais, en conséquence, obligé de vouloir bien en tenir
compte lors de la mise en place des comités de lutte contre l'infection
dans les établissements d'hospitalisation publics.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE LE VERT.